

PAIEMENT ANTICIPÉ EXCEPTIONNEL DES PENSIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE, RENTES DES FONDS DE SOLIDARITÉ & AIDES À L'OCCASION DE AID AL ADHA DE L'ANNÉE 2023

La Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), informe ses bénéficiaires qu'à l'occasion de Aïd EL ADHA, le paiement des pensions des Régimes de Retraites, des Rentes des Fonds de Solidarité et des Aides afférentes à l'échéance de Juillet 2023 sera effectué de manière anticipée et ce, à partir du 20 Juin 2023.

